

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET

D-2012/593

Participation aux frais de fonctionnement des actions d'aides aux devoirs dans les écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux. Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les enfants scolarisés dans les écoles de Bordeaux bénéficient d'un soutien pédagogique organisé à l'initiative d'associations pour effectuer leurs devoirs du soir.

Compte tenu de l'intérêt que ce soutien représente pour les enfants et leur famille, la Ville de Bordeaux apporte sa participation de deux façons :

- d'une part, en mettant à la disposition desdites associations, les locaux scolaires, en-dehors des heures de classe, dans le cadre des dispositions de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,
- d'autre part, en leur versant une contribution de 12 euros par mois et par élève dont les familles présentent un quotient familial inférieur à 350 euros.

C'est ainsi que près de 300 enfants différents ont bénéficié de ces accompagnements au cours de l'année scolaire 2011 / 2012.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre cette double participation pour l'année scolaire 2012 / 2013.

Les versements aux associations (dont la liste vous est fournie en annexe) auront lieu en décembre, avril et juin, au vu des états des élèves fréquentant ces dispositifs d'aide aux devoirs et dont le nombre varie chaque mois.

Le paiement de ces contributions sera imputé sur les crédits de la Ville, Programme P069 O 003, fonction 422, nature analytique 1532.

C'est pourquoi, si vous êtes d'accord, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- poursuivre l'accompagnement financier de la ville aux associations citées en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Monsieur le Maire, si vous m'autorisez une précision. M. MAURIN vient de parler d'une délégation de service public pour la Fondation d'Auteuil. Il n'en a jamais été question. C'est une précision que je voulais apporter.

Avant de passer à ma délibération je voudrais souligner un événement, un anniversaire, qui va avoir lieu le 21 novembre, donc cette semaine. C'est la date à laquelle nous rappelons la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le 21 novembre 1989, c'est-à-dire il y a environ 23 ans.

Demain le drapeau de l'UNICEF qui porte avec nous cette grande cause va être hissé sur le fronton de l'Hôtel de Ville en votre présence, Monsieur le Maire, ainsi que la présence de l'Inspecteur d'Académie et du Président de l'UNICEF Gironde, mais surtout en présence d'une dizaine de classes de la ville.

Ces écoliers seront ensuite accueillis dans les salons avec leurs enseignants pour travailler sur ce thème.

Vous êtes donc tous invités demain à hisser les couleurs de l'UNICEF sur la mairie.

Mercredi ce sont les enfants des Centres d'Accueil de Loisirs qui vont venir, environ 300, hisser leur drapeau pour manifester eux aussi leur intérêt pour la cause des droits de l'enfant.

Les Centres d'Animation et les Centres d'Accueil de Loisirs ont travaillé depuis plusieurs semaines pour créer ces œuvres qui vont rester jusqu'à la fin de la semaine exposées dans la cour de la mairie et dans le Mémorial.

Vous êtes donc tous invités à venir voir leur travail.

Il y a un deuxième événement cette semaine, c'est en fait surtout aujourd'hui, c'est une journée nationale. C'est la Journée Nationale des Assistantes Maternelles.

Je voulais avoir avec vous une pensée particulière pour les 129 assistantes maternelles de nos crèches familiales, ainsi que pour les 789 assistantes maternelles indépendantes qui exercent sur la ville.

Ces personnes se consacrent à l'éveil des enfants, à leur développement psychomoteur et affectif. C'est un mode de garde bien adapté aux enfants très jeunes. Je veux redire l'attachement de la ville à ce type de mode d'accueil.

Vous allez voir cette affiche dans un certain nombre de lieux, dans les bibliothèques et dans les écoles. Sachez que c'est pour parler de cette journée d'action, pour mettre en valeur les assistantes maternelles.

La délibération que je dois vous présenter maintenant concerne la participation de la ville à une action particulièrement intéressante. C'est un soutien pédagogique qui est organisé à l'initiative d'associations pour effectuer les devoirs du soir.

Nous mettons des locaux à disposition des associations.

Nous contribuons pour un montant de 12 euros par mois et par élève à condition que le quotient familial soit inférieur à 350 euros.

Les enfants sont adressés par les enseignants eux mêmes.

Cette action est donc intéressante.

Je vous demande si vous acceptez de poursuivre cette double participation. L'enveloppe est d'environ 25.000 euros.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Madame l'Adjoint, puisque vous évoquez brièvement l'actualité j'ai une question très brève et d'actualité à vous poser.

Dans l'actualité la plus récente, vous le savez, il y a la réforme des rythmes scolaires. Je souhaiterais savoir si déjà vous pouvez nous indiquer quelles sont vos intentions en ce qui concerne l'accompagnement qui sera à la charge de la mairie pour tout le périscolaire qui va devenir plus important qu'aujourd'hui. La mairie va être très vraisemblablement en charge d'un véritable accompagnement des élèves avec activités d'éveil, activités culturelles, activités sportives, activités d'aides aux devoirs.

J'ai cru comprendre, mais vous allez peut-être confirmer ou infirmer cette information, que vous chiffriez ça à peu près à une charge supplémentaire de l'ordre de 1 million par an je crois pour la commune.

J'aimerais savoir si vous pouvez d'ores et déjà aujourd'hui nous en dire plus sur la façon dont vous préparez la nouvelle rentrée scolaire qui sera effectivement, nous le savons - surtout depuis hier où la question a été à nouveau abordée - concernée par cette évolution des rythmes scolaires.

Peut-être allez-vous me dire que vous nous en direz un peu plus le mois prochain à l'occasion du vote du budget. Mais à l'occasion du vote du budget il y a des tas de questions et on n'entre pas souvent à un niveau de détails, donc si vous pouviez aujourd'hui en deux mots nous en dire un peu plus sur les dispositions que vous entendez prendre d'ores et déjà nous en serions heureux. Merci.

M. LE MAIRE. -

Sur la délibération elle-même, y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous en remercie.

Sur la question posée par M. HURMIC je ne suis pas en mesure de répondre en l'état actuel des choses.

Je voudrais simplement faire remarquer qu'il est très curieux, Monsieur le Conseiller Municipal, de dire dans votre propos : « il appartient évidemment à la Ville de pendre en charge... » Aucune association d'élus n'est sur cette ligne-là. Aucun maire, fut-il socialiste, de droite, communiste ou autre. L'Etat prend une décision. Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle le contenu exact de cette décision ni ses modalités d'application, et il est très important de discuter avec l'Etat du partage des conséquences de cette décision.

Avant que nous n'ayons ces précisions il est très difficile de mettre en place ce dispositif. J'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises avec des collègues élus, notamment au sein de l'Association des Maires de Grandes Villes ; nous demandons à l'Etat de prendre en charge une partie des conséquences de la décision qu'il vient d'annoncer.

AIDE AUX DEVOIRS – ANNEE SCOLAIRE 2012 / 2013.

Imputation sur Programme P069 O 003 – Fonction 422 – Nature analytique 1532

NOM de l'ASSOCIATION	NOM de l'ECOLE
Chantecler	CONDORCET
Amicale Laïque David Johnston	DAVID JOHNSTON
Amicale Parents d'Elèves Ecole STEHELIN	STEHELIN
Association A. Barraud USEP Bordeaux	ALBERT BARRAUD
Association USEP Ecole des Pins francs	PINS FRANCS
Association USEP Ecole Lac II	LAC II
Union Sportive des Chartrons	BALGUERIE STENDHAL
ASTROLABE	FERDINAND BUISSON
Maison de Quartier UNION SAINT JEAN	DEYRIES FRANCIN SOMME
Maison de Quartier UNION SAINT BRUNO	ALPHONSE DUPEUX ANATOLE France JACQUES PREVERT SAINT BRUNO
Maison de Quartier LE TAUZIN Club Pyrénées Aquitaine	ALBERT THOMAS LOUCHEUR
Patronage Laïque de l'Ecole Cazemajor	CAZEMAJOR
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux	ACHARD ANDRE MEUNIER ALBERT SCHWEITZER CARLE VERNET CHARLES MARTIN CONDORCET FRANCIN HENRI IV LABARDE MENUTS NUYENS PAUL BERT VIEUX BORDEAUX
Amicale des Etablissements Scolaires Laïques de Bacalan	ACHARD CHARLES MARTIN LABARDE
Association O Sol de Portugal	VIEUX BORDEAUX
Association Paul Lapie Animation	PAUL LAPIE

D-2012/594

Attribution d'aides en faveur de la Jeunesse. Avenant aux conventions 2012. Adoption. Autorisation. Signature.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 19 décembre 2011, n° D-2011/723, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2012 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Par délibération en date du 16 juillet 2012, n° D-2012/308, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants à ces conventions de partenariat, prenant en compte des développements de capacités d'accueil de loisirs en faveur des enfants de 3 à 11 ans hors temps scolaire.

Le suivi des besoins d'accueil des enfants qui a été effectué par les services, tant en centres de loisirs qu'en accueil périscolaire, a fait ressortir de très nombreuses attentes des familles principalement sur les quartiers du Grand Parc, des Chartrons, du Centre et de Caudéran.

- S'agissant des centres de loisirs, nous avons assisté cette année à une demande très forte à laquelle il nous faut répondre.

Nous avons lors du Conseil Municipal du 16 juillet dernier, ouvert d'ores et déjà 144 places supplémentaires en centres de loisirs.

Aujourd'hui, je vous propose d'ouvrir 152 places supplémentaires dont vous trouverez le détail en annexe.

Au titre du présent exercice, pour la période de septembre à décembre 2012, la création de ces 152 places constitue une nouvelle dépense et nécessite donc un budget supplémentaire de **89 141,50 euros**, répartis ainsi :

Associations	Budgets
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	17 813
Association Petite Enfance Enfance Famille	315
Centre Social GP Intencité	3 887
Avant-garde Jeanne d'Arc	9 154
Sporting Club Chantecler	57 972,50
TOTAL	89 141,50

- De même, les effectifs scolaires s'accroissent et nous devons augmenter les capacités de certains accueils périscolaires, dont vous trouverez le détail en annexe.

Je vous en propose ci-après la répartition budgétaire. Ces développements représentent un montant total de 10 119 euros. Le budget est disponible suite à la réaffectation de crédits de fonctionnement non dépensés sur le présent exercice.

Associations	Budgets
Sporting Club Chantecler	3 110
O Sol du Portugal	200
Jeunes de Saint Augustin	1 863
Avant-garde Jeanne d'Arc	2 956
Coqs Rouges	1 990
TOTAL	10 119

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider le versement des sommes au crédit des associations sus citées.
- signer, si cela est nécessaire, les avenants modificatifs à la convention annuelle de partenariat avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Cette délibération concerne des actions en faveur de la jeunesse. Comme vous le savez il y a un certain nombre de familles qui reviennent sur Bordeaux. Ça nous donne un certain nombre de devoirs vis-à-vis d'elles et vis-à-vis des enfants en particulier.

Il y a un certain nombre d'attentes de familles en particulier sur les quartiers du Grand-Parc, Chartrons, Bordeaux-Centre et Caudéran.

Pour les centres de loisirs eux-mêmes nous vous proposons la création de 296 places : 144 places pour les plus jeunes, et 152 places pour les... (inachevé)

Si vous voulez tout savoir il y a un chiffre important à retenir : en 2012 nous avons créé 368 places de centre d'accueil de loisirs.

Pour les centres de loisirs l'enveloppe que je vous propose aujourd'hui est de 89.000 euros.

Pour les accueils périscolaires qui vont aussi un peu dans le même sens, permettre aux femmes d'exercer une activité professionnelle, et aux pères aussi d'ailleurs, ces accueils périscolaires vont être augmentés pour un montant de 10.119 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas de problèmes là-dessus ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

Annexes

Développement des places en Centres de Loisirs

Associations	Activités	Commentaires	Budget
Chantecler	C.A.L.	+ 48 places maternelles toutes périodes sauf Noël et août sur nouveau site école Paul Berthelot	31 834
Sporting Club Chantecler	C.A.L.	+ 24 places maternelles toutes périodes sauf Noël et août sur nouveau site école Pierre Trebod	21 914
Chantecler	C.A.L.	+ 8 places maternelles toutes périodes sauf Noël et août sur école Condorcet	4 224,50
Centre Social GP Intencité	C.A.L.	+ 12 places élémentaires Albert Schweitzer toutes périodes sauf Noël et août	3 887
Association des Centres d'Animation de Quartiers	C.A.L.	+ 36 places élémentaires toutes périodes sur nouveau site école Paul Bert (Centre Animation St Pierre)	17 813
Association Petite Enfance Enfance Famille	C.A.L.	+ 8 places maternelles le mercredi sur école Noviciat	315
Avant-garde Jeanne d'Arc	C.A.L.	+ 16 places maternelles toute périodes sur nouveau site école Pins Francs	9 154
TOTAL			89 141,50

Développement des places d'Accueil Péri Scolaire

Associations	Activités	Commentaires	Budget
Sporting Club Chantecler	Périscolaire	Accueil Péri Scolaire Maternelle Mongolfier + 2 animateurs le soir	3 110
O Sol du Portugal	Périscolaire	Accueil Périscolaire Elémentaire Paul Bert + 1 animateur le matin	200
Jeunes de Saint Augustin	Périscolaire	Accueil Périscolaire maternelle Flornoy + 1 animateur le soir	1 863
Avant-garde Jeanne d'Arc	Périscolaire	Accueil Périscolaire Elémentaire Pins Francs + 4 animateurs le soir	2 956
Coqs Rouges	Périscolaire	Accueil Périscolaire maternelle Solférino + 1 animateur le soir	1 990
TOTAL			10 119

D-2012/595

Projet écoles et cinéma. Participation financière de la Ville de Bordeaux. Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son action en direction du monde scolaire, la Ville de Bordeaux, en collaboration avec la Direction des services de l'Éducation nationale de la Gironde, a mis en place un certain nombre d'opérations :

- les écoles et la musique,
- les écoles et la danse,
- les écoles et le cinéma.

L'action « Ecoles et Cinéma » est lancée au plan national. Elle s'adresse aux élèves de la grande section de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire, et à leurs enseignants.

Elle est financée par le Ministère de la Culture (Centre National de Cinématographie), le Ministère de l'Éducation Nationale (Direction des Ecoles) et les Communes.

Son but est double :

- Former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle, à partir de la visualisation d'œuvres du patrimoine et d'œuvres contemporaines,
- Offrir des possibilités de formation aux enseignants qui participent à ce dispositif.

Dans cette perspective, la compréhension du langage cinématographique, l'appréhension du réel et de l'imaginaire, sont particulièrement recherchées par une approche pratique :

- projection en salle d'un choix de films (copies neuves) représentatifs des genres cinématographiques passés et contemporains,
- mise à disposition des enfants et des enseignants d'une documentation pour compléter leur approche du film,
- mise en place de stages pour les enseignants (formation à l'histoire et aux langages cinématographiques).

A Bordeaux, cette opération a débuté en septembre 1997.

Pour l'année scolaire 2012-2013, douze écoles élémentaires participent au projet : **Montgolfier, Carle Vernet, Jules Ferry, Paul Doumer, Somme, Jacques Prévert, Vieux Bordeaux, Flornoy, Menuts, Nuyens, Charles Martin et David Johnston.**

Les élèves de **20 classes** des cycles 2 et 3 soit 485 élèves, vont ainsi bénéficier de la programmation de 5 productions dont une constituée de courts métrages :

- 1er trimestre :

Cycles 2 et 3 : LES VACANCES DE M. HULOT de Jacques Tati

- 2e trimestre :

Cycles 2 : PRINCES ET PRINCESSES de Michel Ocelot

Cycles 3 : TOMBOY de Céline Sciamma

- 3e trimestre :

Cycles 2 : LE CERF-VOLANT DU BOUT DU MONDE de Roger Pigaut

Cycles 3 : REGARDS LIBRES programme de 5 courts métrages sur le réel (Le Chœur de Kiarostami / Regards libres de Romain Delange / Petite lumière d'Alain Gomis / L'Illusionniste d'Alain Cavalier / Gbanga Tita de Thierry Knauff).

La Ville de Bordeaux est sollicitée pour prendre en charge le prix d'entrée fixé à 2,30 euros par séance soit un montant de 3 346,50 euros pour l'année scolaire 2012 - 2013.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à régler les entrées aux cinémas, Le Festival (association Flip Book), l'UGC et à L'Utopia.

La dépense sera imputée sur le CDR Vie Scolaire et sur l'opération P066O001

ADOpte A L'UNANIMITE